

## Audience au Conseil d'Etat - Vendredi 13 janvier 2017

### Résumé

Pour mémoire, l'Observatoire du nucléaire a saisi en urgence le Conseil d'Etat pour demander l'annulation de l'autorisation, donnée par l'Autorité de sûreté (ASN) à EDF, de remettre en service 3 réacteurs dotés de générateurs de vapeur défectueux (dont l'acier comprend des zones de concentration en carbone dépassant les 0,22% exigés, et allant jusqu'à 0,39% !)

Depuis, EDF a obtenu de l'ASN l'autorisation de relancer d'autres réacteurs présentant les mêmes faiblesses, et de reporter l'arrêt d'un autre pour vérification (la "sûreté" nucléaire se résume donc à "on verra plus tard").

L'audience s'est tenue autour d'une grande table, la Présidente dirigeant les débats de façon particulièrement ferme. Elle a posé une première question à EDF et à l'ASN, puis a demandé notre avis : j'ai donc explicité notre position et mis en exergue des contradictions trouvées dans les mémoires en défense de nos adversaires (que j'avais longuement épluchés), ce que j'ai continué à faire tout au long de l'audience.

J'ai en particulier mis en exergue un passage où EDF explique que "**l'arrêt de réacteurs en période de forte consommation poserait des problèmes d'approvisionnement**", et j'ai demandé si les mesures de sûreté étaient facultatives dès qu'il faisait froid. L'avocat d'EDF a "pataugé dans la semoule" en essayant d'expliquer que, même si c'était écrit, ce n'est pas vraiment ce qu'ils avaient voulu dire, etc.

J'ai surtout pointé la sorte de "bricolage" que constituent les "*mesures compensatoires*" et autres "*dispositions complémentaires*" censées réduire le risque de situations au cours desquelles les faiblesses de l'acier pourraient entraîner la rupture du générateur de vapeur, et que c'était l'inverse qui était nécessaire : l'acier doit être conforme afin que le générateur de vapeur résiste si jamais une situation imprévue se produit.

Parmi ces étranges mesures, on note "le débrogement électrique de pompes pour éviter leur redémarrage inopportun" on débranche donc des systèmes de sûreté !), "le renforcement de la surveillance de l'équipe de conduite" (qui serait donc inattentive le reste du temps ?), "le réchauffement ou le refroidissement limité du circuit lors des arrêts et démarrages", à savoir une variation de température de 14% par heure au maximum au lieu de 28% par heure.

C'est exactement comme si une voiture délabrée était autorisée à rouler à condition que le conducteur s'engage à accélérer et freiner avec modération, les autres automobilistes étant priés d'éviter tout problème qui obligerait à opérer un freinage trop appuyé ! Sauf que la voiture est une centrale nucléaire !

J'ai d'ailleurs clairement marqué des points en signifiant que ce n'était pas pour quelques jours mais pour des années que EDF voulait exploiter les réacteurs dans ces conditions, qu'on ne pouvait accepter une situation "exceptionnelle permanente", et qu'il existait une alternative : **remplacer les générateurs de vapeur**. La Présidente a aussitôt demandé si c'était possible, l'ASN et EDF ont bien été obligées de dire que oui et que d'ailleurs les générateurs défectueux avaient eux-mêmes pris la place de ceux qui existaient à la création des centrales.

J'ai rappelé aussi que les démonstrations de sûreté posent que **la rupture d'un générateur de vapeur est "exclue"**, ce qui signifie qu'elle ne doit surtout pas se produire : **il n'y a aucune parade**. La relance de ces réacteurs est donc injustifiable. J'ai d'ailleurs terminé en indiquant qu'il y avait probablement à EDF et à l'ASN des gens qui souhaitaient l'arrêt de ces réacteurs mais qui ne pouvaient pas le dire, au vu de la terrible pression imposée par le PDG d'EDF (cf diverses interviews), et qu'ils espéraient assurément que le Conseil d'Etat mette fin à cette fuite en avant...

De toute évidence nous avons remporté à plate couture ce "match" mais hélas, **au vu des enjeux**, on peut toujours penser que nous avons peu de chances de l'emporter. Il me semble que la décision pourrait se jouer autour de la question de la permanence des mesures exceptionnelles : EDF a essayé d'expliquer qu'il n'est pas rare que des spécifications particulières d'exploitations soient décidées et qu'elles étaient alors mises en œuvre de façon permanente. C'est de toute évidence une porte de sortie pour le Conseil d'Etat s'il veut rejeter notre demande.

Le résultat est attendu pour "mercredi au plus tard" (demain). **Dans tous les cas**, nous avons bien travaillé, nous avons mis EDF et l'ASN en réelle difficulté. Il aurait fallu que tout cela soit filmé et diffusé à des millions de téléspectateurs, c'était édifiant. Au contraire l'AFP, qui était présente, a décidé de ne pas faire de dépêche et de se contenter d'attendre le résultat. Pour mémoire, l'Etat (pronucléaire) est le premier financeur de l'AFP...

Il est évident qu'une dépêche AFP titrée "Alors que la France frôle la pénurie d'électricité, le Conseil d'Etat doit se prononcer sur l'arrêt de trois réacteurs" aurait suscité un débat de société et aurait pu permettre de remettre en cause le système absurde qui prévaut en France (nucléaire + chauffage électrique, pointes de consommation insensées, parc nucléaire en décrépitude...). A la place, nous avons des reportages lénifiants sur "il faut éteindre la lumière lorsque l'on quitte une pièce", abondés par des écolos de paille...

Stéphane Lhomme

<http://www.observatoire-du-nucleaire.org>